



Les Puces des Couturières à Tournus

Elles sont organisées par l'association Atout Crée Sud Bourgogne (ACSB)
dans le cellier et le réfectoire des moines à Tournus
le samedi 11 avril et le dimanche 12 avril 2026 de 10h à 18h

REGLEMENT

Article 1

Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels proposant **des articles anciens concernant la couture et les textiles : tissus, linge de maison et d'ameublement, dentelles, rubans, broderies, laines, boutons, perles ainsi que des accessoires et outils (machines à coudre, boîtes à couture, livres...)**. Tout objet devra être étiqueté.

Sont autorisés les créations textiles et les vêtements confectionnés ou customisés à **condition qu'ils ne représentent pas plus de la moitié du stand**. Le vide-dressing n'est pas accepté.

Afin de garder la cohérence de la manifestation, l'organisateur se permettra de faire enlever des stands les objets qui ne correspondent pas à la thématique.

La vente se fait de gré à gré entre l'acheteur et le vendeur. Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de l'organisateur.

Article 2

Chaque exposant peut louer au choix :

- un espace d'exposition de 3m linéaire – avec 2 tables fournies - pour la somme de 35 € les 2 jours,
- un espace d'exposition de 3m linéaire sur 2,5m de profondeur – avec 3 tables fournies - pour la somme de 55 € les 2 jours.
- quelques grilles d'exposition sont disponibles pour les personnes qui le souhaitent, sur demande.

Chaque exposant s'engage pour les deux jours. Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être renvoyé rempli à l'adresse postale ou mail en bas de page.

L'inscription est définitive à réception de tous les documents demandés, dans la limite des places disponibles. **Le paiement est encaissé à la fin de la manifestation.**

La location n'est pas remboursable en cas de désistement dans les quinze jours précédent l'évènement.

Article 3

La présentation des stands est importante. L'équipe organisatrice demande d'avoir des nappes blanches sur les tables et de **porter une broche en tissu fournie par l'organisateur**. Elle conseille d'apporter **des éclairages d'appoint et des rallonges** à cause de la hauteur de la salle.

Article 4

Les salles seront ouvertes le **vendredi 10 avril de 16h à 18h** pour les exposants qui souhaitent déballer la veille. Il est possible de s'installer le **samedi 11 avril à partir de 8H**. Merci de l'indiquer lors de l'inscription. Les exposants ne devront pas remballer avant 17h30 le dimanche. Le nettoyage des stands et le rangement des tables sont à la charge des exposants avec l'aide des bénévoles.

Article 5

Chaque exposant est tenu de justifier de son identité et de sa responsabilité civile en cas de contrôles éventuels de la gendarmerie ou autres services.

L'équipe organisatrice dégage sa responsabilité quant aux accidents, dégradations et vols d'objets pouvant survenir au cours de la manifestation. Du fait de sa réservation, l'exposant accepte le présent règlement et ne peut intenter de recours contre l'organisateur en cas de sinistre.

Puces des Couturières – Tournus, 11 et 12 avril 2026

*L'équipe organisatrice sera ravie d'accueillir les exposants
et leur souhaite par avance de belles journées conviviales lors de la manifestation*

Bulletin d'inscription

Je soussigné.e (Nom, prénom) -----

Raison sociale (si professionnel) -----

Adresse postale -----

Adresse mail -----

Téléphone -----

Produits exposés (indiquer précisément)

- Confirme ma participation aux Puces des Couturières de Tournus, cellier-réfectoire des moines, le samedi 11 avril et le dimanche 12 avril 2026 de 10h à 18h

- Souhaite occuper : (cocher)

un espace d'exposition de 3m linéaire – avec 2 tables fournies - pour la somme de 35 € les 2 jours

un espace d'exposition de 3m linéaire sur 2,5m de profondeur – avec 3 tables fournies - pour la somme de 55 € les 2 jours.

installer mon espace d'exposition le vendredi 10 avril de 16h à 18h

installer mon espace d'exposition le samedi 11 avril de 8h à 10h

Autres (grilles d'exposition, demandes particulières, ...) -----

Merci de joindre à l'inscription

- Une attestation d'assurance responsabilité civile (particuliers et professionnels)

- Un chèque du montant de la réservation, soit ----- euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de ACSB – Atout Crée Sud Bourgogne - et à retourner avec ce document renseigné et signé à l'adresse suivante :

Christine Pontanier – 7, rue des puits – 71700 – Martailly les Brancion

(Seuls les dossiers complets accompagnés des règlements seront étudiés)

Fait à ----- Le -----

Signature